

ANNEXE 2a

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES DES ENSEIGNANT.E.S,
ENSEIGNANT.E.S- CHERCHEUR.E.S, ou CHERCHEUR.E.S extérieur.e.s à UNIVERSITÉ
COTE D'AZUR OU A SES ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES**

Je soussigné.e : M. Mme NOM* :

NOM D'USAGE ou NOM MARITAL :

PRENOM* :

Date de naissance* :

CORPS ou FONCTION* :

TELEPHONE :

COURRIEL* (adresse institutionnelle impérativement) :

Composante principale d'affectation d'UCA :

Employeur * :

DISCIPLINE :

Laboratoire ou Département de formation d'accueil* :

**Mentions obligatoires*

TITULAIRE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR OU ENSEIGNANT, EXTERIEUR à Université Côte d'Azur ou l'un de ses établissements composantes, effectuant 1/3 des obligations d'enseignement de référence (ex : 64 HETD) sur l'année universitaire 2021-2022 au sein des formations délivrées par Université Côte d'Azur ou l'un de ses établissements composantes.

ENSEIGNANT-CHERCHEUR STAGIAIRE d'Université Côte d'Azur ou de l'un de ses établissements composantes effectuant 1/3 des obligations d'enseignement de référence (64 HETD) sur l'année universitaire 2021-2022.

CONTRACTUEL ENSEIGNANT-CHERCHEUR OU ENSEIGNANT EN CDD effectuant 1/3 des obligations d'enseignement de référence (64 HETD) sur l'année universitaire 2021-2022 dans les formations délivrées par Université Côte d'Azur.

CONTRACTUEL CHERCHEUR EN CDD effectuant 1/3 des obligations d'enseignement de référence (64 HETD) sur l'année universitaire 2021-2022 dans les formations délivrées par Université Côte d'Azur ou l'un de ses établissements composantes ou effectuant une activité de recherche à temps plein.

Demande mon inscription sur la liste électorale du Conseil académique :

Collège A (Professeur.e.s et assimilé.e.s) Secteur SANTE

Collège B (Maitre.sse.s de conférence et assimilé.e.s) Secteur Droit Economie Gestion

Fait à

Le :

Signature :

Demande à renvoyer impérativement dûment complétée et signée :

Par mail (scannée après signature) à : direction-juridique@univ-cotedazur.fr

La date limite de réception des demandes d'inscription est fixée au jeudi 25 mai à 17h, délai de rigueur